

Séance du conseil du 15 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 15 janvier 2020, convoquée à 12 h et débutée à 12 h 13 à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	902	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 322	1	Marc Simoneau
Lyster	1 621	2	Sylvain Labrecque
Notre-Dame-de-Lourdes	697	1	Jean-François Carrier, représentant
Paroisse de Plessisville	2 628	2	Alain Dubois
Plessisville	6 583	5	Sylvain Beaudoin, substitut
Princeville	6 230	5	Gilles Fortier
Sainte-Sophie-d'Halifax	584	1	Marie-Claude Chouinard
Saint-Ferdinand	2 050	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	523	1	Donald Lamontagne
Villeroy	467	1	Roxane Laliberté, substitut

Formant quorum sous la présidence de M. Jocelyn Bédard, préfet et maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

M. Mario Fortin, maire de la ville de Plessisville, et M. Éric Chartier, maire de la municipalité de Villeroy, sont absents. MM. Jean-François Carrier, Sylvain Beaudoin et M^{me} Roxane Laliberté sont assermentés et signent leur serment d'office pour agir à titre de conseillers de la MRC.

Sont également présents :

Myrabelle Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Étienne Veilleux, directeur général adjoint;
Martine Chaput, secrétaire de direction.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 – Adoption
5. Suivi des séances du 27 novembre et du 11 décembre 2019 et autres dossiers
6. Administration
 - 6.1 Réforme de la fiscalité agricole – Adoption
 - 6.2 Traitement mécano-biologique – Projet d'étude d'opportunité – Subvention obtenue dans le cadre du programme de mise en commun du MAMH – Annulation
 - 6.3 Mise à jour des licences Microsoft pour les serveurs et des équipements informatiques – Emprunt au fonds de roulement – Approbation
 - 6.4 Mise à jour des licences Microsoft pour les serveurs et achat de licences Office 365 – Octroi de mandat – Autorisation
 - 6.5 Programme d'ensemencement des lacs et des cours d'eau – Demande d'aide financière – Autorisation
 - 6.6 Stratégie de commercialisation touristique concertée 2020-2023 et plan d'action – Adoption
 - 6.7 Campagne de promotion touristique concertée 2020 – Budget – Approbation
 - 6.8 Stagiaire en développement du territoire – Démarches administratives – Approbation

Séance du conseil du 15 janvier 2020

- 6.9 Fête africaine – Contribution financière de la MRC – Approbation
- 6.10 Concours Plume – Contribution financière de la MRC – Approbation
- 6.11 L'Érable Tourisme et Culture – Entretien du site Internet – Entente d'impartition 2020 – Autorisation
- 6.12 L'Érable Tourisme et Culture – Activité de maillage – Autorisation
- 6.13 Office régional d'habitation de L'Érable – Budget révisé 2019 003974 PU-REG – Approbation
- 6.14 Panthéon de la performance – Aide financière – Approbation
- 6.15 Plan régional des milieux humides et hydriques – Comité stratégique – Nomination
- 6.16 Révision du schéma d'aménagement et de développement – Octroi de mandat
- 7. Aménagement
 - 7.1 Règlement 2019-08 modifiant le règlement de zonage 2016-08 – Laurierville – Conformité
 - 7.2 Règlement 1755 modifiant le règlement de zonage 1703 – Plessisville – Conformité
 - 7.3 Projet agricole à temps partiel (article 59 de la LPTAA) – Lyster – Guy Fortier
 - 7.4 Projet agricole à temps partiel (article 59 de la LPTAA) – Lyster – Pamela Eugster
 - 7.5 Projet agricole à temps partiel (article 59 de la LPTAA) – Laurierville – Joanie Manningham
- 8. Finances
 - 8.1 Rapport des déboursés – Approbation
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie – Approbation
- 9. Correspondance
- 10. Divers
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Jocelyn Bédard, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

2020-01-001

Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE

3. Ordre du jour – Adoption

2020-01-002

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, avec les modifications suivantes :

Retrait :

- 6.1 Réforme de la fiscalité agricole – Adoption

Ajout :

- 10.1 Nouveaux comités de la MRC – Nomination des élus
- 10.2 Service incendie – Acquisition d'un système de communication – Mandat d'accompagnement – Approbation
- 10.3 Nouveau centre administratif – Configuration du stationnement – Étude de faisabilité – Approbation

ADOPTÉE

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 – Adoption

2020-01-003

ATTENDU le dépôt du procès-verbal des séances tenues par le conseil le 27 novembre et le 11 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 tels que rédigés et d'autoriser leur signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE

5. Suivi des séances du 27 novembre et du 11 décembre 2019 et autres dossiers

Le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 est effectué en entier.

6. Administration

6.1 Réforme de la fiscalité agricole – Adoption

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6.2 Traitement mécano-biologique – Projet d'étude d'opportunité – Subvention obtenue dans le cadre du programme de mise en commun du MAMH – Annulation

2020-01-004

ATTENDU QUE la MRC a obtenu, le 30 mars 2018, une aide financière de 50 000 \$ dans le cadre du Programme de mise en commun du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un projet d'étude d'opportunité en vue d'implanter un centre de traitement mécano-biologique des matières résiduelles qui couvrirait les territoires de la MRC de L'Érable et de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska;

ATTENDU QUE les délais du projet pilote ont été plus longs qu'initialement prévu et que par conséquent, le projet d'étude d'opportunité est retardé;

ATTENDU QUE l'aide financière reçue dans le cadre du programme ne pourra être utilisée dans les délais impartis par le ministère;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu à l'unanimité :

D'ANNULER le projet soumis pour une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme de mise en commun;

DE PROCÉDER au remboursement de l'aide financière obtenue au ministère;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE

6.3 Mise à jour des licences Microsoft pour les serveurs et des équipements informatiques – Emprunt au fonds de roulement – Approbation

2020-01-005

ATTENDU que certains postes de travail ainsi que les serveurs informatiques doivent être mis à niveau;

ATTENDU QUE l'article 5 du Règlement n° 340 prévoit que la MRC peut emprunter à son fonds de roulement, notamment pour des dépenses en immobilisations, sans toutefois dépasser 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à effectuer un emprunt à son fonds de roulement pour l'achat de postes informatiques et la mise à jour des serveurs informatiques, d'un montant de 50 000 \$, pour un terme maximal de dix ans;

QUE le remboursement soit prévu à même les activités financières du service d'administration, à compter de 2020, pour un montant annuel 5 000 \$, pendant dix ans;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE

6.4 Mise à jour des licences Microsoft pour les serveurs et achat de licences Office 365 – Octroi de mandat – Autorisation

2020-01-006

ATTENDU QUE les licences Microsoft doivent être mises à niveau pour l'ensemble des postes et des serveurs informatiques;

ATTENDU QUE certains postes de travail doivent être remplacés;

ATTENDU la proposition de Vertisoft datée du 8 janvier 2020, pour les licences Office 365 et Microsoft Server;

ATTENDU les propositions des firmes Vertisoft inc. et Vision Informatique SDM pour des postes de travail et du matériel informatique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition des licences Office 365, au coût de 16 \$ par mois et par compte, sur une base de 60 comptes, pour un total de 11 520 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2020, dépense financée à même les activités financières du service d'administration de l'année en cours;

D'AUTORISER, l'acquisition des licences Microsoft Server 2019, au coût de 23 268,21 \$, plus les taxes applicables, dépense répartie entre les municipalités membres du regroupement informatique avec la MRC et que la part de MRC soit financée via l'emprunt au fonds de roulement autorisé en vertu de la résolution 2020-01-005;

D'AUTORISER, l'acquisition de postes de travail et de matériel informatique aux firmes suivantes :

- Vertisoft inc., au coût de 4 659,90 \$, plus les taxes applicables;
- Vision Informatique SDM, au coût de 34 473,80 \$, plus les taxes applicables;

QUE ces deux dépenses soient financées via l'emprunt au fonds de roulement autorisé en vertu de la résolution 2020-01-005;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE

6.5 Programme d'ensemencement des lacs et des cours d'eau – Demande d'aide financière – Autorisation

2020-01-007

ATTENDU le Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau mis en place par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE, par l'ensemencement de lacs et de cours d'eau, l'objectif spécifique de ce programme est de garantir un succès de pêche ponctuel lors d'activités destinées à la relève;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable organise au mois de mai de chaque année un tournoi de pêche familial pour la relève où les jeunes sont les participants et leurs parents, accompagnateurs;

ATTENDU QUE le parcours de pêche est accessible gratuitement lors de la saison de pêche;

ATTENDU QUE la date butoir pour le dépôt des demandes est le 31 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

6.6 Stratégie de commercialisation touristique concertée 2020-2023 et plan d'action – Adoption

2020-01-008

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro C.A.-02-17-13785, la MRC de L'Érable s'est dotée d'une stratégie de commercialisation et d'un plan d'action ayant pour objectif général d'augmenter la renommée et l'achalandage de la région de L'Érable;

ATTENDU QUE cette stratégie de commercialisation se terminait en 2018, et qu'elle a été prolongée jusqu'en 2019 avec les mêmes objectifs;

ATTENDU QUE le comité commercialisation et forfaitisation de L'Érable Tourisme et Culture a produit une nouvelle stratégie de commercialisation et un nouveau plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Stratégie de commercialisation touristique concertée 2020-2023, et le plan d'action qui en découle, telle que soumise.

ADOPTÉE

6.7 Campagne de promotion touristique concertée 2020 – Budget – Approbation

2020-01-009

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable via L'Érable Tourisme et Culture a déposé un projet en vue d'obtenir une aide financière de 40 000 \$ au FARR pour soutenir certaines actions de la campagne de promotion touristique 2020 (résolution C.A.-11-19-15333);

ATTENDU QU'une réponse positive a été reçue du FARR le 3 décembre 2019 pour cette demande de soutien financier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget ventilé pour la campagne de promotion touristique concertée 2020 de 121 950 \$.

ADOPTÉE

6.8 Stagiaire en développement du territoire – Démarches administratives – Approbation

2020-01-010

ATTENDU QUE L'Érable Tourisme et Culture a fait des démarches auprès de l'Université de LYON 2 afin de recevoir un stagiaire spécialisé en développement du territoire;

ATTENDU QUE M^{me} Amalia Bibeau, une étudiante à la maîtrise en développement rural, qui a aussi une licence en histoire de l'art, une licence en tourisme et un baccalauréat économie et social, a signifié son envie de suivre un stage avec la coordinatrice de L'Érable Tourisme et Culture;

ATTENDU QUE la Politique culturelle de la MRC de L'Érable en vigueur a été adoptée en 2002 et qu'une nouvelle politique culturelle doit être réalisée;

ATTENDU QUE le mandat sera confié à la coordinatrice de L'Érable Tourisme et Culture;

ATTENDU QUE le projet d'assister la coordonnatrice dans le mandat de renouveler ladite politique a été ciblé comme sujet de stage par l'étudiante et son superviseur de stage;

ATTENDU QUE le stage n'entraînera aucun coût pour la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice de L'Érable Tourisme et Culture à transmettre la convention de stage.

ADOPTÉE

6.9 Fête africaine – Contribution financière de la MRC – Approbation

2020-01-011

ATTENDU QUE L'Érable Tourisme et Culture était partenaire, via l'entente de développement culturel, de la Fête africaine qui s'est tenue au Carrefour de L'Érable les 2, 3 et 4 août 2019;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Fête africaine avaient été préparées par la présidente de l'événement avec le conseiller culturel de L'Érable Tourisme et Culture;

ATTENDU QUE le montant réel pour l'équipement technique a été 4 066,75 \$, soit 2 566,75 \$ de plus que le montant budgété;

ATTENDU QUE l'organisme s'est fié aux prévisions budgétaires et n'avait pas prévu la différence de 2 566,75 \$;

ATTENDU la correspondance de la présidente de la Fête africaine datée du 28 novembre 2019 adressée à la direction générale de la MRC expliquant que ces dépenses supplémentaires allaient avoir de graves conséquences pour la Fête africaine, que ce montant représente le fonds de roulement permettant à l'événement de repartir chaque année et que cela mettait en péril la survie de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la contribution financière de 2 566,75 \$ de la MRC à la Fête africaine pour pallier le montant imprévu;

D'AUTORISER la dépense prévue à partir de l'appropriation de surplus de l'année 2019 – Tourisme.

ADOPTÉE

6.10 Concours Plume – Contribution financière de la MRC – Approbation

2020-01-012

ATTENDU QUE L'Érable Tourisme et Culture est partenaire du Concours Plume, un concours de création littéraire jeunesse, avec la MRC d'Arthabaska, la ville de Victoriaville et la Commission scolaire des Bois-Francis depuis 2018;

ATTENDU QUE chaque année, plusieurs jeunes de la MRC participent et gagnent des prix;

ATTENDU QUE cette initiative met en lumière le talent littéraire des jeunes de la région;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu à l'unanimité :

DE CONTRIBUER financièrement au Concours plume pour un montant de 500 \$;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense prévue à partir de l'appropriation de surplus de l'année 2019 – Tourisme.

ADOPTÉE

6.11 L'Érable Tourisme et Culture – Entretien du site Internet – Entente d'impartition 2020 – Autorisation

2020-01-013

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable requiert des services d'impartition pour l'entretien du site Internet de L'Érable Tourisme et Culture;

ATTENDU la liste de prix soumise par la firme Lanec Solutions Web;

ATTENDU QUE le nombre d'heures prévu pour gérer efficacement les besoins de L'Érable Tourisme et Culture est de 20 heures pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, une entente d'impartition d'un maximum de 20 heures à utiliser en 2020 avec la firme Lanec Solutions Web pour l'entretien du site Internet de L'Érable Tourisme et Culture, et ce, pour un montant maximal de 1 980 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année 2020 – Tourisme.

ADOPTÉE

6.12 L'Érable Tourisme et Culture – Activité de maillage – Autorisation

2020-01-014

ATTENDU QUE L'Érable Tourisme et Culture a prévu dans son plan d'action 2019-2020 de tenir une activité de maillage lors d'un 5 à 7 avec ses partenaires touristiques ayant pour objectif de dynamiser la forfaitisation des attraits régionaux;

ATTENDU QUE cette activité est prévue pour le 29 janvier 2020;

ATTENDU QUE cette activité comprend un volet formation sur la forfaitisation et que L'Érable Tourisme et Culture souhaite retenir les services de la firme Essor Tourisme International pour la présentation d'une conférence sur le sujet;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro C.A.-02-19-14890 adoptée par le comité administratif, un budget a été prévu au plan partenaire 2019 pour cette activité de maillage;

ATTENDU l'offre de service numéro 2019-111 soumise par la firme Essor Tourisme International en date du 13 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'offre de service numéro 2019-111 soumise par Essor Tourisme International au montant de 541,80 \$, plus les taxes applicables, pour la conférence intitulée « Qu'est-ce qu'un bon forfait »;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année 2020 – Plan partenaire.

ADOPTÉE

6.13 Office régional d'habitation de L'Érable – Budget révisé 2019 003974 PU-REG – Approbation

2020-01-015

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a transmis à l'Office régional d'habitation de L'Érable un rapport d'approbation des budgets 2019 (budget révisé 2019 003974 PU-REG Déficit d'exploitation) daté du 6 décembre 2019;

ATTENDU QU'il est essentiel que l'organisme et la MRC approuvent ce budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le budget révisé de l'Office régional d'habitation de L'Érable pour l'année 2019 (budget révisé 2019 003974 PU-REG Déficit d'exploitation), conformément au rapport d'approbation daté du 6 décembre 2019 soumis par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

6.14 Panthéon de la performance – Partenariat financier – Approbation

2020-01-016

ATTENDU QUE la 37^e édition du Panthéon de la performance de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs-Érable aura lieu le 8 mai 2020;

ATTENDU QUE cet événement est le plus important de l'année des gens d'affaires de notre région;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce propose un partenariat pour l'édition 2020 d'un montant de 1 750 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu à l'unanimité, d'opter pour le partenariat financier annuel du Panthéon de la performance de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs-Érable pour la somme de 1 750 \$;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année 2020 – Développement économique.

ADOPTÉE

6.15 Plan régional des milieux humides et hydriques – Comité stratégique – Nomination

2020-01-017

ATTENDU QUE les MRC de L'Érable, d'Arthabaska, de Drummond et de Nicolet-Yamaska ont signé une entente afin de réaliser une démarche conjointe pour élaborer leur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est gestionnaire de cette entente;

ATTENDU QU'un mandat d'élaboration du plan régional a été donné au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ);

ATTENDU QU'en vertu de ladite entente, un comité de travail a été formé ayant pour objectif de prendre des décisions relatives à la coordination et la réalisation des PRMHH et du suivi de l'entente;

ATTENDU QUE plusieurs sous-comités, formés de différents intervenants régionaux, ont été créés afin est de mettre en évidence les enjeux reliés à leur domaine d'activité et de fournir une aide technique dans la réalisation des PRMHH;

Séance du conseil du 15 janvier 2020

ATTENDU QU'un comité stratégique a aussi été créé afin de conseiller le comité de travail sur les aspects politiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un élu de la MRC de L'Érable pour siéger à ce comité stratégique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu à l'unanimité :

DE NOMMER M. Gervais Pellerin, conseiller municipal à Inverness, à titre de représentant de la MRC de L'Érable, pour siéger au comité stratégique dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques;

D'AUTORISER le remboursement de ses dépenses sous présentation de pièces justificatives, et ce, conformément au Règlement numéro 360 de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

6.16 Révision du schéma d'aménagement et de développement – Octroi de mandat

2020-01-018

ATTENDU QUE la MRC désire entamer la révision de son Schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE la MRC souhaite se baser sur la vision de développement urbanistique de chacune des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC souhaite s'adjoindre d'une firme spécialisée afin de l'accompagner dans ses démarches;

ATTENDU QU'à la fin du mandat de la firme, chaque municipalité aura en sa possession un livrable qu'elle pourra utiliser pour ses propres fins;

ATTENDU l'offre de service soumise par l'organisme Vivre en ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} la conseillère Roxane Laliberté, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'offre de service datée du 13 janvier 2020 de l'organisme Vivre en Ville au montant de 25 990 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement de la dépense prévue à même les activités financières du FDT-Projets structurants.

ADOPTÉE

7. Aménagement

7.1 Règlement 2019-08 modifiant le règlement de zonage 2016-08 – Laurierville – Conformité

2020-01-019

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Laurierville a adopté, le 13 janvier 2020, le Règlement numéro 2019-08 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2016-08 afin de modifier certaines marges de recul avant, d'autoriser l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour avant de la zone V-4 en bordure de la rivière Bécancour et d'apporter certaines précisions concernant les constructions dérogatoires protégées par droit acquis;

ATTENDU QUE ce règlement vise à modifier les marges de recul avant des zones R-12 et R-13;

ATTENDU QUE ce règlement vise également à permettre les bâtiments accessoires en cour avant pour les propriétés situées dans la zone V-4 longeant la rivière Bécancour;

ATTENDU QUE ce règlement vise aussi à ajouter une disposition concernant les constructions dérogatoires en précisant que l'implantation des bâtiments sont protégées par droits acquis lorsque celle-ci déroge d'au plus 5 % par rapport à la norme en vigueur, sans toutefois excéder un maximum de 0,30 mètre;

ATTENDU QUE ce règlement de modification a été adopté en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'en vertu des articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit analyser la conformité du règlement en fonction du contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et son document complémentaire, après quoi elle doit se prononcer par résolution;

ATTENDU QU'après avoir pris en considération les différents éléments de contenu du projet, le conseil de la MRC est d'avis que ce règlement respecte les objectifs, orientations et contenu général du SADR et du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le Règlement numéro 2019-08 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08 de la municipalité de Laurierville et de le déclarer conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable, incluant son document complémentaire, et ce, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE

7.2 Règlement 1755 modifiant le règlement de zonage 1703 – Plessisville – Conformité

2020-01-020

ATTENDU QUE le conseil de la ville de Plessisville a adopté, le 13 janvier 2020, le Règlement numéro 1755, visant à modifier le règlement de zonage numéro 1703 afin d'apporter des modifications aux limites des zones n° 128 et n° 129 et de modifier la grille des usages et des normes de la zone 128-C;

ATTENDU QUE ce règlement vise à modifier le plan de zonage en amputant une partie de la zone à dominance commerciale n° 128 au profit de la zone à dominance résidentielle n° 129;

ATTENDU QUE la grille des usages et des normes 128-C est remplacée pour la nouvelle grille 128-R et que son affectation principale doit maintenant être de type « résidentiel (R) »;

ATTENDU QUE ce règlement de modification a été adopté en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'en vertu des articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit analyser la conformité du règlement en fonction du contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et son document complémentaire, après quoi elle doit se prononcer par résolution;

ATTENDU QU'après avoir pris en considération les différents éléments de contenu du projet, le conseil de la MRC est d'avis que ce règlement respecte les objectifs, orientations et contenu général du SADR et du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le Règlement numéro 1755 modifiant le règlement de zonage numéro 1703 de la ville de Plessisville et de le déclarer conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable, incluant son document complémentaire, et ce, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE

7.3 Projet agricole à temps partiel (article 59 de la LPTAA) – Lyster – Guy Fortier

2020-01-021

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a obtenu une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le 6 février 2017, relativement à sa demande à portée collective (article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, décision # 373898);

ATTENDU QUE, pour tenir compte de la décision de la CPTAQ, la MRC de L'Érable, par son Règlement n° 351, a modifié son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et qu'elle a mis en place un processus d'analyse des demandes qui lui sont soumises dans le respect du contenu de ladite décision;

ATTENDU QUE cette décision permet à la MRC de L'Érable d'étudier, par le biais de son comité régional agricole (CRA), puis d'appuyer, par le présent conseil, tout projet de construction résidentielle en zone agricole qui satisfait à des conditions inhérentes à ladite décision, dont l'une d'elles est la mise en œuvre d'un projet agricole minimalement à temps partiel;

ATTENDU QU'à sa rencontre du 16 décembre 2019, le CRA a analysé le projet de M. Guy Fortier, lequel se résume comme suit :

- Entité foncière visée par le projet de construction localisée dans la municipalité de Lyster, sur le chemin du Sault-Rouge, sur le lot 5 834 114 du cadastre du Québec;
- Propriété d'une superficie de 67 hectares entièrement boisée;
- Lot situé dans un secteur de type 1 (30 ha et +) de la décision de la CPTAQ;
- Propriété située dans l'affectation « agricole intensive dynamique » au SADR de la MRC de L'Érable.
- Projet acéricole prévoyant la construction d'une nouvelle cabane à sucre prévue pour 25 000 entailles;
- Propriété possédant 11 000 entailles;
- Exploite un total de 19 000 entailles sur différents lots et souhaite ajouter 3 442 entailles supplémentaires;

ATTENDU QUE le CRA de L'Érable recommande au conseil de la MRC d'appuyer ce projet;

ATTENDU QUE la demande à portée collective de la MRC de L'Érable est une des actions mises en place afin de permettre un renouveau dans l'occupation de la zone agricole de la MRC et permettre aux communautés locales et rurales une dynamisation de leurs milieux, notamment par l'arrivée structurante de nouveaux occupants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable appuie le projet de résidence liée à un projet agricole à temps partiel de M. Guy Fortier, sur le territoire de la municipalité de Lyster, situé sur le lot 5 834 114 du cadastre du Québec;

QUE cette résolution soit acheminée aux personnes et entités intéressées au dossier pour assurer le suivi et pour que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité puisse l'étudier, puis formuler sa recommandation.

ADOPTÉE

7.4 Projet agricole à temps partiel (article 59 de la LPTAA) – Lyster – Pamela Eugster

2020-01-022

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a obtenu une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 6 février 2017 relativement à sa demande à portée collective (article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, décision # 373898);

ATTENDU QUE, pour tenir compte de la décision de la CPTAQ, la MRC de L'Érable, par son Règlement n° 351, a modifié son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et qu'elle a mis en place un processus d'analyse des demandes qui lui sont soumises dans le respect du contenu de ladite décision;

ATTENDU QUE cette décision permet à la MRC de L'Érable d'étudier, par le biais de son comité régional agricole (CRA), puis d'appuyer, par le présent conseil, tout projet de construction résidentielle en zone agricole qui satisfait à des conditions inhérentes à ladite décision, dont l'une d'elles est la mise en œuvre d'un projet agricole minimalement à temps partiel;

ATTENDU QU'à sa réunion du 16 décembre 2019, le CRA a analysé le projet de M^{me} Pamela Eugster, lequel se résume comme suit :

- Entité foncière visée par le projet de construction localisée sur le 10^e Rang de la municipalité de Lyster, lot 5 834 232 du cadastre du Québec;
- Propriété d'une superficie totale de 43 hectares (± 32 ha de boisé et ± 11 ha en culture);
- Lot situé dans un secteur de type 1 (30 ha et +) de la décision de la CPTAQ;
- Propriété située dans l'affectation « agricole intensive dynamique » au SADR de la MRC de L'Érable;
- Exploitation forestière (aménagement et exploitation de l'érablière) afin de vendre l'eau d'érable;
- Production de foin et de grandes cultures sur les 11 hectares de champ;

ATTENDU QUE le CRA de L'Érable recommande au conseil de la MRC d'appuyer ce projet;

ATTENDU QUE la demande à portée collective de la MRC de L'Érable est une des actions mises en place afin de permettre un renouveau dans l'occupation de la zone agricole de la MRC et permettre aux communautés locales et rurales une dynamisation de leurs milieux, notamment par l'arrivée structurante de nouveaux occupants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable appuie le projet de résidence liée à un projet agricole à temps partiel de M^{me} Pamela Eugster, sur le territoire de la municipalité de Lyster, situé sur le lot 5 834 232 du cadastre du Québec;

QUE cette résolution soit acheminée aux personnes et entités intéressées au dossier pour assurer le suivi et pour que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité puisse l'étudier, puis formuler sa recommandation.

ADOPTÉE

7.5 Projet agricole à temps partiel (article 59 de la LPTAA) – Laurierville – Joanie Manningham

2020-01-023

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a obtenu une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 6 février 2017 relativement à sa demande à portée collective (article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, décision # 373 898);

ATTENDU QUE, pour tenir compte de la décision de la CPTAQ, la MRC de L'Érable, par son Règlement n° 351, a modifié son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et qu'elle a mis en place un processus d'analyse des demandes qui lui sont soumises dans le respect du contenu de ladite décision;

ATTENDU QUE cette décision permet à la MRC de L'Érable d'étudier, par le biais de son Comité régional agricole (CRA), puis d'appuyer, par le présent conseil, tout projet de construction résidentielle en zone agricole qui satisfait à des conditions inhérentes à ladite décision, dont l'une d'elles est la mise en œuvre d'un projet agricole minimalement à temps partiel;

ATTENDU QU'à sa réunion du 16 décembre 2019, le CRA a analysé le projet de M^{me} Joanie Manningham, lequel se résume comme suit :

- Entité foncière visée par le projet de construction localisée sur le rang Scott de la municipalité de Laurierville, lot 5 660 057 du cadastre du Québec;
- Propriété d'une superficie totale de 44,8 hectares (\pm 18 ha de boisé et \pm 24 ha en culture);
- Lot situé dans un secteur de type 2 (20 ha et +) de la décision de la CPTAQ;
- Propriété située dans l'affectation « agricole extensive appalachienne » au SADR de la MRC de L'Érable;
- Projet visant à poursuivre l'exploitation de l'érablière existante et la production de foin sur 24 hectares de champ;
- Transformation de la partie habitable de la cabane à sucre existante en résidence permanente.

ATTENDU QUE le CRA de L'Érable recommande au conseil de la MRC d'appuyer ce projet;

Séance du conseil du 15 janvier 2020

ATTENDU QUE la demande à portée collective de la MRC de L'Érable est une des actions mises en place afin de permettre un renouveau dans l'occupation de la zone agricole de la MRC et permettre aux communautés locales et rurales une dynamisation de leurs milieux, notamment par l'arrivée structurante de nouveaux occupants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable appuie le projet de résidence liée à un projet agricole à temps partiel de M^{me} Joanie Manningham, sur le territoire de la municipalité de Laurierville, situé sur le lot 5 660 057 du cadastre du Québec;

QUE cette résolution soit acheminée aux personnes et entités intéressées au dossier pour assurer le suivi et pour que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité puisse l'étudier, puis formuler sa recommandation, tel que le prévoit le règlement sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE

8. Finances

8.1 Rapport des déboursés – Approbation

2020-01-024

Sur proposition de M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, il est résolu à l'unanimité de ratifier le rapport suivant des déboursés :

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
191021	Aide financière (Réno Région)	6 983,00 \$
191022	Aide financière (Réno Région)	12 000,00 \$
191023	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 846,20 \$
191024	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	4 081,00 \$
191025	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	2 706,00 \$
191026	Ville de Princeville (fonds carrières/sablères et réparation enseigne)	92 482,87 \$
191027	L'Agora (repas – Mentors)	102,88 \$
191028	SEAO – Constructo (addenda)	69,73 \$
191029	Isabelle De Blois (fonds de soutien aux artistes)	375,00 \$
191030	CSBF (fonds de soutien aux artistes)	1 054,68 \$
191031	Électrocentre 2000 inc. (caméras, batteries)	471,35 \$
191032	Marius Marcoux & Fils inc. (réparation fluorescent)	638,44 \$
191033	Icimédias (avis dépôt rôles)	503,59 \$
191034	Graphiteck (affiches – Marché de Noël)	482,90 \$
191035	CCIBFÉ (adhésion)	382,26 \$
191036	Électro Alarme 2000 inc. (surveillance alarme)	317,33 \$
191037	Intelegia (consultation, entretien)	1 586,66 \$
191039	Vivaco (divers)	1 519,57 \$
191043	Location d'Outil Desjardins (couvre bottes)	55,13 \$
191044	Jean-François Duval (aide technique – Carrefour)	210,00 \$
191045	Joanie Roy (dépenses bénévoles)	1 460,00 \$
191046	Jocelyne Lévis (téléviseur, abri solaire)	150,00 \$
191047	Philippe Adolphe (plateforme Web)	250,00 \$
191048	Coop IGA (divers)	139,71 \$
191049	Goforest (travaux cours d'eau)	13 519,82 \$
191050	E.M.P. inc. (travaux cours d'eau)	12 223,04 \$
191051	A. Grégoire & Fils Itée (travaux cours d'eau)	4 943,93 \$
191052	Les Entreprises Magnum inc. (travaux cours d'eau)	2 414,48 \$
191053	Excavation Bois-Francis (travaux cours d'eau)	1 756,25 \$
191054	Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault (travaux cours d'eau)	698,48 \$
191055	Clinique d'Accompagnement entrepreneurial du Québec (atelier et suivi)	3 449,25 \$
191056	Groupe Conseils MCG (coaching)	1 552,16 \$
191057	Data Carte Concepts inc. (rubans et cartes)	486,11 \$
191061	Jean Gagné (remboursement congrès réseau M)	532,10 \$
191062	Les Constructions Alain Germain (réparation déclin)	172,46 \$
191063	Vertisoft (service technique, disque dur, switch, station accueil)	5 529,49 \$
191064	Autobus des Appalaches (entente)	3 695,66 \$

Séance du conseil du 15 janvier 2020

191065	FQM Évaluation foncière (gestion du rôle)	4 599,00 \$
191066	Transport Martineau & Fils inc. (coupe et transport bois)	28 743,75 \$
191067	Pro Équipements Sports enr. (location pelle, chaîne, lime)	2 231,61 \$
191068	Pro-Gestion (structure salariale)	1 536,64 \$
191070	Martin Pilotte (barrage de castors)	137,97 \$
191071	Auger B.C. Sécurité inc. (vérification système alarme)	603,05 \$
191072	Nancy Shaik, M.A. (conférence)	250,00 \$
191073	Paroisse de Plessisville (animation bibliothèque)	600,00 \$
191074	Bibliothèque Linette-Jutras-Laperle (animation bibliothèque)	300,00 \$
191075	Municipalité de Lyster (animation bibliothèque)	600,00 \$
191076	Buffet Traiteur O'Mamie (repas)	373,67 \$
191077	AOMGMR (formation)	258,69 \$
191078	Centre de services partagés du Québec (mise à jour)	27,04 \$
191079	Bernard Gosselin (trappage castors)	100,00 \$
191080	Exploitation R.J.M. inc. (sciage bois)	571,20 \$
191081	Michel Pilotte (débroussaillage)	1 785,00 \$
191082	Excavation travaux forestiers Réal Bédard inc. (travaux cours d'eau)	28 257,41 \$
191083	Ville de Princeville (animation bibliothèque)	600,00 \$
191085	Vivaco (divers)	178,66 \$
191086	Taxi Diane (déplacements adapté et collectif)	1 587,00 \$
191087	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	4 585,00 \$
191088	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	2 462,00 \$
191089	Coop IGA (divers)	340,27 \$
191090	Wood Wyant (produits entretien)	330,64 \$
191091	Sylvain Beaudoin (eau)	276,00 \$
191092	Mégaburo (fourniture de bureau, lecture compteur)	1 110,99 \$
191093	Buropro inc. (fourniture de bureau)	804,62 \$
191094	Excavation Roland Laquerre (travaux cours d'eau)	9 502,69 \$
191095	Mijotry, Service de traiteur (repas – Conseil)	337,16 \$
191096	Groupe Conseils CHG senc. (services professionnels)	4 897,94 \$
191097	CRECQ (PRMHH)	7 431,00 \$
191098	Vertisoft (services techniques, disque dur)	1 593,80 \$
191099	Imprimerie Fillion enr. (cartes sentiers et coroplasts)	793,33 \$
191100	Marius Marcoux & Fils inc. (réparation fluorescents)	157,56 \$
191101	Therrien Couture SENCRL (honoraires)	772,12 \$
191102	CCIBFÉ (publicité répertoire)	459,90 \$
191103	Vecteurs (planification stratégique – Transport)	18 396,00 \$
191104	Enseignes Lavigne inc. (réparation enseigne MRC)	699,05 \$
191105	CRAAQ (1 ^{er} versement – Communauté de fermiers)	6 898,50 \$
191107	MRC Nicolet-Yamaska (entente)	14 060,00 \$
191108	Larocque-Cournoyer senc. (documents finaux)	2 299,50 \$
191109	Électrique Expert S.G. inc. (travaux pont)	3 437,75 \$
191110	SBK Télécom (service mensuel)	3 168,39 \$
191111	Mont Apic inc. (travaux sylvicoles)	2 300,00 \$
191112	Inneo Environnement (évaluation environnement)	1 954,58 \$
191113	Jules Martel (livraison bois)	172,46 \$
191114	André Belhumeur (travaux forestiers)	2 437,50 \$
191115	Enseignes A-Gagnon (réparation 3 affiches)	4 865,74 \$
191116	La Capitale (assurance collective)	16 899,60 \$
191117	Taxi Diane (déplacements adapté et collectif)	1 388,00 \$
191118	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	4 477,00 \$
191119	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	2 437,00 \$
191120	Autobus Bourassa (entente)	31 604,75 \$
191121	Publicité L'Érable en Or (bande-annonce – Marché de Noël)	964,64 \$
191122	Projet V (formation)	482,90 \$
191123	Graphitek (affiches marché, coroplast, conception montage)	892,79 \$
191124	Gilles Boyte (cordes de bois)	180,00 \$
191125	Culture Centre-du-Québec (cohorte 2019)	500,00 \$
191126	Municipalité de St-Ferdinand (animation bibliothèque)	600,00 \$
191127	Casa Sophia (circuit des éoliennes)	667,80 \$
191128	A à Z Communication (conception bannière, mandat)	16 338,69 \$
191129	Brûlerie des Cantons (café – Marché de Noël)	192,08 \$
191130	Buanderie Lou-Forme (tapis rouge – Marché Noël)	86,23 \$
191131	AFBF (final – Journée forestière)	8 798,35 \$
191132	Publi-Sac Montérégie (distribution dépliants – Marché de Noël)	2 902,89 \$
191133	Jean Gagné (remboursement déplacements – Mentor)	122,85 \$
191134	Laurier Chagnon (remboursement congrès – Réseau M)	549,18 \$
191135	Herbert Le Bouthillier (remboursement congrès – Réseau M)	440,30 \$
191136	Jacques Thibodeau (déplacements)	35,10 \$
191137	Jean Gosselin (déplacements)	15,00 \$
191138	Julie Fitzbay (déplacements)	18,00 \$
191139	Caroline Morneau (déplacements)	6,00 \$

Séance du conseil du 15 janvier 2020

191140	Michel Genest (remboursement – Marché de Noël)	339,18 \$
191141	Lina Ross (remboursement – Marché de Noël)	339,18 \$
191142	Ville de Princeville (Pacte rural)	6 763,28 \$
191143	Festival de l'Érable (location équipements – Marché de Noël)	172,46 \$
191144	Joanie Roy (dépenses – Marché de Noël, final projet)	7 890,46 \$
191145	Harmonies Prince-Daveluy (gestion stationnement – Marché Noël)	500,00 \$
191146	Jardinierie Fernand Fortier (location site, électricité – Marché de Noël)	2 299,50 \$
191147	Gestion La Samare 2000 (repas)	547,50 \$
191148	Tommy Gosselin (repas)	323,25 \$
191149	Purolator (messagerie)	59,75 \$
191166	Location ma Tente (location tables, chaises – Marché de Noël)	811,15 \$
191167	APCMCQ (déplacements)	85,50 \$
191168	Domaine la Josiane (sucre d'érable – Marché de Noël)	33,60 \$
TOTAL :		<u>461 490,67 \$</u>

<u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
FIX-12-01	Frais fixes opérations entreprises	84,00 \$
VWW-12-01	Virement comité social	5 864,58 \$
VAP-12-01	Remboursement prêt	1 178,62 \$
RA-11-04	Remboursement prêt	21 900,00 \$
RA-11-05	Remboursement prêt intérêt	1 059,28 \$
RA-11-06	Frais service de paie	144,89 \$
RA-11-07	Paie du 10 au 23 nov. 2019 et DAS	143 820,32 \$
RA-12-01	Desjardins – Frais terminal	95,17 \$
RA-12-02	Remboursement prêt	11 500,00 \$
RA-12-03	Remboursement prêt intérêt	2 141,43 \$
RA-12-04	Frais service de paie	207,80 \$
RA-12-05	Paie du 24 nov. au 7 déc. 2019 et DAS	137 167,85 \$
RA-12-06	RREMQ	28 149,69 \$
RA-12-07	Frais service de paie	227,63 \$
RA-12-08	Paie du 8 au 21 déc. 2019 et DAS	122 277,66 \$
PWW-12-01	CARRA	419,26 \$
PWW-12-02	Bell – Télécopieur	90,47 \$
PWW-12-03	Visa DGA	1 331,92 \$
PWW-12-04	Bell Mobilité - Cellulaire	744,26 \$
PWW-12-05	Pages Jaunes	8,74 \$
PWW-12-06	Hydro Québec MRC	2 064,85 \$
PWW-12-07	Hydro Québec Carrefour	2 488,39 \$
PWW-12-08	Bell – Ligne 800	13,74 \$
TOTAL :		<u>482 980,55 \$</u>

Fonds local d'investissement (FLI)

Aucun déboursé.

Fonds local de solidarité (FLS)

Aucun déboursé.

ADOPTÉE

8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie – Approbation

2020-01-025

Sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu à l'unanimité de ratifier le rapport suivant des déboursés en sécurité incendie :

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
191039	Vivaco (divers)	235,14 \$
191040	Articles promotionnels Daniel Dupuis (chandails)	1 207,24 \$
191041	Pare-Brise JFN (réparation)	68,99 \$
191042	Atelier Genytech (réparation)	948,97 \$
191043	Location d'outils Desjardins (pile, remorquage)	365,45 \$
191058	Omnivigil Solutions (implantation et données 411)	5 985,38 \$
191059	Dubois & Frères Itée (réparation)	380,10 \$
191060	Ville de Plessisville (entraide)	647,81 \$
191069	10679313 Canada inc. (location site)	4 041,37 \$

Séance du conseil du 15 janvier 2020

191083	Ville de Princeville (aide financière formation)	7 008,25 \$
191084	Centre Extincteur SL (recharges)	250,53 \$
191085	Vivaco (divers)	15,59 \$
191101	Therrien Couture SENCRL (honoraires)	965,15 \$
191106	Stein Monast SENCRL (honoraires)	641,91 \$
191142	Ville de Princeville (entraide)	692,77 \$
191149	Purolator (messagerie)	114,29 \$
191150	Les pneus PR Ltée (réparation, pneus)	1 867,53 \$
191151	SAAQ (vignettes)	119,70 \$
191152	Frédéric Mailhot (tablette-armoire)	900,00 \$
191153	Omnivigil Solutions (service 12 mois)	11 103,68 \$
191154	ENPQ (inscription)	312,76 \$
191155	Groupe CLR (système de communication)	896,81 \$
191156	CMP Mayer inc. (adaptateur)	144,87 \$
191157	Dubois Marine (divers)	162,38 \$
191158	Martin & Lévesque inc. (bottes, polos)	504,29 \$
191159	Isotech Instrumentation inc. (réparation vêtements)	726,88 \$
191160	Educ Expert (théorie)	762,28 \$
191161	Charest International (alignement)	429,27 \$
191162	Garage M.J. Caron & ass. inc. (essence)	435,93 \$
191163	Laquerre Ford inc. (pièces)	52,49 \$
191164	Accessoires d'auto Illimités (divers)	890,84 \$
191165	Resto-Grillades Zema (repas 5 à 7)	219,23 \$
	TOTAL :	<u>43 097,88 \$</u>

<u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
PWW-12-01	ESSO	285,54 \$
PWW-12-02	Sonic	2 187,19 \$
PWW-12-03	Bell Canada – Caserne 58 – Inverness	82,14 \$
PWW-12-04	Bell Canada – Caserne 13 – St-Ferdinand	82,14 \$
PWW-12-05	Bell Canada – Caserne 65 – Lyster	82,14 \$
PWW-12-06	Bell Canada – Caserne 80 – NDL	86,40 \$
PWW-12-07	Bell Mobilité – Cellulaire	167,63 \$
PWW-12-08	Shell	1 455,90 \$
PWW-12-09	Shell	63,46 \$
		<u>4 492,54 \$</u>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE

9. Correspondance

9.1 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Lettre datée du 22 novembre 2019 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques informant la MRC d'une modification du cadre normatif du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

Cette correspondance est reçue à titre d'information.

9.2 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

Courriel de M^{me} Lydia Lyonnais de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, en date du 25 novembre 2019, demandant un financement pour la série de spectacles qui auront lieu à l'été 2020 dans le cadre de l'activité *Les Jeudis en chansons* sur le territoire de la MRC de L'Érable.

Des informations supplémentaires seront prises auprès de l'organisme.

9.3 Polyvalente La Samare – Équipe de robotique PLS 5618 – Demande de commandite

2020-01-026

ATTENDU le courriel de M^{me} Julie Roy, représentante marketing - Équipe robotique PLS 5618, à la Polyvalente La Samare, en date du 8 janvier 2020, demandant à la MRC une commandite pour que l'équipe puisse participer à la compétition FIRST;

ATTENDU la Politique de dons et commandites de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE la MRC souhaite encourager les initiatives qui mettent en valeur un trait distinctif des individus et des organismes du milieu;

ATTENDU QUE cette compétition favorisera le rayonnement de la MRC de L'Érable à l'échelle régionale et/ou nationale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la demande de commandite à la Polyvalente La Samare pour une somme de 500 \$ pour soutenir l'équipe PLS 5618 pour la compétition de robotique FIRST;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année 2020 – Commandite.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Nouveaux comités de la MRC – Nomination des élus

2020-01-027

ATTENDU la résolution numéro A.R.-12-19-15426 adoptée lors de la séance tenue le 11 décembre 2019, les membres du conseil ont nommé les élus devant siéger à un comité de la MRC pour les deux prochaines années;

ATTENDU QUE de nouveaux comités ont été créés depuis l'adoption de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à la nomination des élus qui siégeront aux comités suivants afin de représenter la MRC de L'Érable :

- Comité Finances : Yves Boissonneault
- Conseil d'administration de l'OBV du Chêne : Sylvain Labrecque
- Comité de travail « Urgence Fortierville » : Sylvain Labrecque
- Comité de travail « Santé » : Jocelyn Bédard, Sylvain Labrecque et Mario Fortin
- Comité de travail « Insalubrité » : Sylvain Labrecque

D'AUTORISER le remboursement de leurs dépenses sous présentation de pièces justificatives, et ce, conformément au Règlement numéro 360 de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

10.2 Service incendie – Acquisition d'un système de communication – Mandat d'accompagnement – Approbation

2020-01-028

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro A.R.-12-19-15432, le conseil a autorisé la MRC à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de nouveaux équipements de communication pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable;

ATTENDU QUE la MRC requiert les services d'une firme pour l'assister dans la rédaction des documents d'appel d'offres, l'accompagner dans l'analyse des soumissions et apporter une assistance technique durant l'installation des équipements;

ATTENDU l'offre de service soumise par la firme Origine en date du 18 décembre 2019 portant le numéro de soumission 1912-MRE-0501;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Carrier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'offre de service de la firme Origine portant le numéro de soumission 1912-MRE-0501, pour un montant maximal de 10 000 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année 2020 – Sécurité incendie.

ADOPTÉE

10.3 Nouveau centre administratif – Configuration du stationnement – Étude de faisabilité – Approbation

2020-01-029

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a déposé une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales en vue de construire un nouveau centre administratif;

ATTENDU QUE plusieurs étapes sont à franchir pour la mise en œuvre du projet;

ATTENDU QUE la MRC souhaite retenir les services d'une firme pour réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation sommaire du bâtiment avec une configuration du stationnement tout en conservant un caractère paysagé et écologique;

ATTENDU l'offre de service de la firme Boon numéro OS20-006 datée du 14 janvier 2020;

ATTENDU QUE cette firme a déjà produit une étude des coûts de construction du nouveau centre administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'offre de service de la firme Boon portant le numéro OS20-006, pour un montant de 1 750 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution;

Séance du conseil du 15 janvier 2020

D'AUTORISER le paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année 2020 – Administration.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Aucune question.

12. Levée de la séance

2020-01-030

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 47.

ADOPTÉE

Jocelyn Bédard, préfet

Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière